

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 9**4 janvier 2003****SOMMAIRE**

Agence Générale de Marques et de Brevets S.A., Luxembourg	390	Lupolux, S.à r.l., Drinklange	404
Anite Telecoms Limited, Succursale du Luxembourg, Luxembourg	414	Lux-Small & Mid Caps Sicav, Luxembourg	432
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	391	Lux-World Fund Sicav, Luxembourg	431
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	403	Lux-World Fund Sicav, Luxembourg	429
Aquisitio Luxembourg S.A., Luxembourg	419	Luxcash Sicav, Luxembourg	430
Asia Bond & Currency Fund, Sicav, Luxembourg	416	Malifra S.A.H., Luxembourg	427
Beverage Equipement S.A., Luxembourg	427	Mère Nature, S.à r.l., Luxembourg	386
Blumenthal Investments S.A., Luxembourg	406	Naafco International S.A., Luxembourg	390
Comptacom, S.à r.l., Luxembourg	406	Odyssey Project Funding S.A., Luxembourg	419
Comptacom, S.à r.l., Luxembourg	406	Otis S.A. Luxembourg, Luxembourg	430
Contracta Finance S.A.H., Luxembourg	430	PPE Holding S.A., Luxembourg	428
Cosmos Holding S.A., Luxembourg	428	Prince Ruppert Bayview Holdings S.A., Luxembourg	390
Cotrafi, S.à r.l.	414	Prince Ruppert Bayview Holdings S.A., Luxembourg	390
Crédit à l'Investissement Commercial S.A. Holding, Luxembourg	427	Profibel S.A.H., Luxembourg	426
Dachkin S.A., Luxembourg	389	RAM Holding S.A., Luxembourg	426
Decolux, S.à r.l., Dudelange	421	Roga International S.A., Luxembourg	405
Elista S.A., Luxembourg	403	Roga International S.A., Luxembourg	405
Europa City Box, S.à r.l., Luxembourg	422	Salviam S.A., Luxembourg	413
Europa City Box, S.à r.l., Luxembourg	424	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	417
Fhabel Immobilien S.A., Luxembourg	413	Scandinavian Prawn & Sea Food S.A., Luxembourg	389
Genting Holdings S.A., Luxembourg	418	Sealed Air Luxembourg S.C.A., Munsbach	407
Genting Holdings S.A., Luxembourg	418	Sealed Air Luxembourg S.C.A., Munsbach	412
Haas Johny et Compagnie, S.à r.l., Troisvierges	421	Sethi S.A., Luxembourg	415
Hoffnung S.A.H., Luxembourg	418	Sethi S.A., Luxembourg	416
ING International Currency Management Fund, Sicav, Strassen	431	Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg	414
Interneptune Holding S.A., Luxembourg	429	Sniktaw S.A., Echternach	425
Isafek S.A.H., Luxembourg	426	Société Financière Bellerive S.A., Luxembourg	403
Isafek S.A.H., Luxembourg	426	SYZ & Partners Europe S.A., Luxembourg	386
Laumans Investments S.A., Luxembourg	413	Taxno S.A.H., Luxembourg	425
LL IDDF V Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	418	(Le) Titan S.A., Luxembourg	424
LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	404	Toiture du Nord S.A., Wincrange	413
Lupolux, S.à r.l., Drinklange	404	Urbanisation-Beratungs S.A., Luxembourg	404
		Whitebridge Investments S.A.H., Luxembourg	428
		Wind Charter S.A., Luxembourg	405

MERE NATURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.198.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 octobre 2002, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros, sans émission de parts nouvelles.

3. L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions. La nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 25,- par action.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(88880/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2002.

SYZ & PARTNERS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FINANCIERE SYZ & CO., société anonyme, ayant son siège social Baarerstrasse 112, Zoug (Suisse), dûment représentée par Maître Mireia Camarasa, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 17 décembre 2002.

2) Monsieur Eric Syz, Directeur Général, BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhône, Genève (Suisse), dûment représenté par Maître Eric Fort, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 17 décembre 2002.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SYZ & PARTNERS EUROPE.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions qui sont émises pourront être payées en espèces ou en nature. Les contributions en nature doivent être faites conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et devront donc faire l'objet d'un rapport de réviseurs d'entreprises.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la même commune qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à seize heures trente. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant, par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif, à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion, un autre administrateur ou en cas d'assemblée générale, une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes et les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les

personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par l'envoi de l'original, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des commissaires aux comptes, leur rémunération, procédera à leur élection et déterminera la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

E. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

F. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) FINANCIERE SYZ & CO., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499 actions
2) Monsieur Eric Syz, prénommé, une action	<u>1 action</u>
Total: cinq cents actions	500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 7.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires à un.
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Eric Syz, Directeur Général, BANQUE SYZ & CO. S.A., Genève, 30, rue du Rhône;
 - b) Monsieur Alfredo Piacentini, Directeur, BANQUE SYZ & CO. S.A., Genève, 30, rue du Rhône;
 - c) Monsieur Marc-Lloyd Price, Directeur, SYZ & CO. ASSET MANAGEMENT Ltd. Londres, 1 Hay Hill, Berkley Square;
 - d) Monsieur Johannes Berger-Sandhofer, Directeur, SYZ & BERGER-SANDHOFER VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH, Salzbourg, Neutorstrasse 19.
- 3) A été nommée commissaire aux comptes:
PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.
- 4) L'adresse de la Société est établie au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année deux mille trois.
- 6) L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: M. Camarasa, E. Fort, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 28, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

F. Baden.

(94466/200/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2002.

SCANDINAVIAN PRAWN & SEA FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

(89450/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

DACHKIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 69.330.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, et enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour DACHKIN S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(89505/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.515.

Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(89281/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89282/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

NAAFCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.728.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- AEPO S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.
Agent Domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89271/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AGENCE GENERALE DE MARQUES ET DE BREVETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 15.898.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89455/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 31,550.

Registered office: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.728.

In the year two thousand and two, on the fourth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, in L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 72 728 (hereafter the «Company»), incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on November 19, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 64 of January 19, 2000. The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended several times and for the last time, by a deed of the same notary, dated April 19, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 711 of September 30, 2000,

AOL EUROPE S.A. a Luxembourg société anonyme registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 73.270, with registered office at 67, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg, owner of all the 1,262 (one thousand two hundred and sixty-two) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) of the Company (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 4, 2002,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The proxyholder representing the Sole Shareholder as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 631 (six hundred and thirty-one) convertible preference shares and the 631 (six hundred and thirty-one) ordinary shares representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the Company's name to AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l.;
2. Change of the Company's business year, with retroactive effect, to a business year starting on January 1st each year and ending on December 31st the same year;
3. Restatement of the Articles;
4. Acknowledgement and acceptance of the resignations of Mr Joseph A. Ripp, Mr Gerald Sokol, Jr., Mr Thomas M. Pierno and Mr Matthias Lüttgen, as managers of the Company and discharge; and
5. Appointment of Ms Diane Rohleder, Ms Geraldine MacDonald, Mr Richard Sheridan and Mr Marc Feider as new managers of the Company and confirmation of the appointment of Mr Richard G. Minor and Mr Philip E. Rowley as managers of the Company, each of them for a term which will expire at the annual General Meeting of the Shareholder(s) of the Company which will be called to approve the annual accounts closed as per the business year ended December 31st, 2002.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., such change of the Company's name to be reflected in the Articles as they will be restated in the third resolution hereafter.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change (with retroactive effect for the business year 2001) the business year of the Company from a year starting on July 1st each year and ending on June 30st the following year, to a business year starting on January 1st each year and ending on December 31st the same year, with the exception of the business year 2001 which has started on July 1st, 2001 and which will end on December 31, 2001, it being understood that the current business year has started on January 1st, 2002 and will end on December 31st, 2002.

The Sole Shareholder resolves that the change regarding the business year shall be reflected in the Articles as they will be restated in the third resolution hereafter.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles, which shall read as follows:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of association (these «Articles»).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

2.1 The object of the Company is to offer and supply online and/or interactive services in Europe under the «AOL» and «CompuServe» brands and such other brands as it may acquire or license from AMERICA ONLINE, INC., the Company's Affiliates and others from time to time. For this purpose, the Company will (1) enter into, amend, renew and terminate subscription and other agreements with its subscribers and such other agreements as may be necessary in order to provide online and/or interactive services, including (but not limited to) telecommunications, network access, marketing, content acquisition, technology, customer care, billing and collection and related services, with Affiliates and third parties, (2) supervise the management of all technical and operational aspects of the offering and supply of such online and/or interactive services, (3) provide customer support to its subscribers and be responsible for the billing and collection of all subscriber fees, and (4) develop, approve and implement pricing plans for its services and changes to existing pricing plans, as required.

2.2 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the holding, administration, management, control, development and acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever that provides or will provide online and/or interactive services in Europe or is related to the provision of such services in Europe or that is engaged in any other business or activity (an «Enterprise»).

2.3 The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any Enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to Affiliates, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

2.4 The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects and may engage in any other business as determined by the shareholder(s) from time to time.

2.5 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of loan notes and other debentures and grant any support, securities, loans, pledges, advances or other guarantees (as the case may be) in respect of its own obligations and those of its Affiliates in connection therewith.

Art. 3. Registered office

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The exclusive and effective place of management and principal place of establishment shall be Luxembourg. All management activities of the Company shall be carried out within Luxembourg. The Company's accounting books and records shall be maintained at the registered office.

3.2 The Company's registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholders (as defined in Article 13.1) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits of the city of Luxembourg by simple resolution of the Board of Managers.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital

4.1 The share capital of the company is fixed at EUR 31,550.- (thirty one thousand five hundred and fifty Euros) divided into 1,262 (one thousand two hundred and sixty-two) ordinary shares, with a fully paid up par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each.

4.2 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

4.3 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

4.4 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

4.5 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman (as defined in Article 7.3).

Art. 5. Transfer of shares

5.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

5.2 In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting of Shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

5.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 6. Redemption of shares

6.1 The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

6.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the Board of Managers - Powers of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories

Art. 7. Management

7.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») consisting of a minimum of four members and a maximum of eight members (each, a «manager» and collectively, the «managers»), either shareholders or not, who are appointed by the General Meeting of Shareholders in accordance with the terms of Article 13. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any manager(s) in accordance with the terms of Article 13.

7.2 The General Meeting of Shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

7.3 The Board of Managers will elect from among its members a chairman who will be a Luxembourg resident (the 'Chairman').

7.4 The first Chairman shall be Mr Richard G. Minor.

Art. 8. Meetings of the Board of Managers

8.1 Meetings of the Board of Managers will be called by the Chairman at least once every three months beginning no later than July 1, 2003, by the Chairman, through convening notices (each, a «Quarterly Board Meeting»).

8.2 Non-quarterly meetings of the Board of Managers may be called by the Chairman or at the request of at least two managers (each, a «Non-Quarterly Board Meeting»).

8.3 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

8.4 A meeting of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

8.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company (or such other location in Luxembourg as specified in the convening notice) on the day and hour specified in the convening notice.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings of the Board of Managers held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

8.7 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

8.8 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers (including any manager representing one or more other managers) are physically present at the meeting of the Board of Managers.

8.9 Subject to the Chairman's prior approval and provided that at least two managers are physically in attendance at the meeting of the Board of Managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting of the Board of Managers by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.10 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

8.11 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast, it being understood that an abstention by a Manager to vote shall not be considered as a vote cast.

8.12 In case of urgency and subject to approval by the Chairman, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 The Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects, including (but not limited to) to operating the Company's online and/or interactive services, including entering into, amending or terminating agreements with subscribers, Affiliates and third parties, billing and collecting fees from its subscribers, acquiring or leasing assets and purchasing services that the Company needs to provide its services, approving subscription pricing and other policies for its services, and securing funding for its operations and entering into related agreements. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

9.2 The Board of Managers will inter alia adopt, approve, review and, to the extent necessary, authorize or ratify changes in the Company's (1) member sign-up and customer care policies and procedures, (2) billing and collection policies, (3) pricing plans and subscription fees, (4) member agreements (the «Conditions of Service») with subscribers, (5) policies regarding the operation of the Company's Network Operations Center, (6) content strategies of the Company's services (e.g., introduction of new channels), (7) software and other technology made available for use by the Company's subscribers (e.g., introduction of new client software), (8) financing and treasury plans and policies, (9) accounting policies and financial reporting procedures, and (10) employment policies.

9.3 At one of the Quarterly Board Meetings during each year, the Board of Managers will adopt an annual budget for the Company, approve the annual statutory accounts as required by Luxembourg law, and approve all income tax returns required to be filed by the Company with the Luxembourg relevant authorities. From time to time, the Board of

Managers will review the Company's performance against its then current annual budget and consider the need for any adjustments to the budget.

9.4 The topics to be considered by the Board of Managers will not limit the General Meeting of Shareholders' authority to approve or ratify actions specifically reserved to it in the Articles.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

10.1 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 Subject to the matters specifically reserved for approval by the General Meeting of Shareholders as set forth in Article 13.3 hereof, the Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members, including to ad hoc agents (including to persons other than the members of the Board of Managers), proxies or committees (each a «Delegate») for specific transactions, from time to time.

10.3 The Board of Managers will determine the Delegate's responsibilities and his/her/its remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the delegation to such Delegate.

10.4 The Board of Managers will, subject to the matters specifically reserved for approval by the General Meeting of Shareholders as set forth in Article 13.3 hereof, delegate the power to conduct the day-to-day operations of the Company to a person called the «General Manager» of the Company, who shall be a member of the Board of Managers who is a Luxembourg resident and who, pursuant to Article 10.7 hereof, shall have the power to bind the Company under his sole signature.

10.5 The Board of Managers shall further have the possibility to create at its discretion the following committees of managers (collectively, the «Committees»):

(i) the «Network Services Committee», which shall be composed of the Chairman and any other manager of the Company and which may be delegated the authority to authorize the execution, amendment, modification and termination of all agreements to purchase Network Services for the Company's online and/or interactive services (including the designation of authorized personnel to (a) execute purchase orders and commitments for services under such agreements and any modifications or cancellations of the same, (b) conduct acceptance tests, monitor and otherwise manage services purchased, and (c) exercise all rights and obligations under such agreements including (without limitation) issuing notices pursuant to such agreements), and to authorize all actions, including legal action and settlements, required in connection with managing disputes with network service providers, and, for the purposes of these Articles, «Network Services» will refer to all telecommunications and network services necessary for the provision of the Company's online and/or interactive services from time to time, including (but not limited to) narrowband access services, broadband access services such as cable, satellite and DSL access services, wireless access and messaging services, voice and data telephony services generally, colocation, hosting, peering, transit and backhaul services, and all services related to the provision of such services, including (without limitation) benchmarking or quality measurement services,

(ii) the «Member Services Committee», which shall be composed of the Chairman and any other manager of the Company and which may be delegated the authority to recommend changes to member policies (including policies for billing, collection, termination, member data, etc.) previously approved by the Board of Managers and to approve the implementation of such policies, which shall be effective unless the Board of Managers does not ratify such actions at the next Quarterly Board meeting, and

(iii) any additional committee to be created from time to time by the Board of Managers, provided that such committees shall be composed of not less than 2 managers and shall have such authority as the Board of Managers may delegate.

10.6 Committees will hold meetings and take such action as the Board of Managers may authorize from time to time, provided that the Network Services Committee and the Member Services Committee will hold meetings either in person or by way of telephone call with each member of the committee participating and take action by unanimous consent. The Network Services Committee and the Member Services Committee will meet after their appointment by the Board of Managers.

10.7 The Company shall be bound towards third parties (including its Affiliates) (i) by the sole signature of any manager of the Company in all matters or (ii) the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power and within the limits set forth in these Articles.

Art. 11. Liability of managers

The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

12.1 A secretary shall be appointed by a resolution of the Board of Managers in accordance with article 10.2 of these Articles (the «Secretary»).

12.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the General Meeting of Shareholders, and to keep the records and the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the General Meeting of Shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all Committees (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

12.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Article 13. - General meetings of shareholders

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders (the «General Meeting of Shareholders»).

13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

13.3 However, the following resolutions may only be adopted by the General Meeting of Shareholders, by the majority in number of the shareholders representing a majority of at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law:

- a) approval of the annual (audited) financial statements of the Company;
- b) declaration and payment of dividends or making of distributions to shareholders and determination of the amount and date of any such distribution;
- c) appointment or dismissal of the members of the Board of Managers and of the members of the management of the Controlled Affiliates, including for the avoidance of doubt the appointment of the members of the Board of Managers in the event of a vacancy on the Board of Managers because of death, retirement, resignation or otherwise;
- d) appointment or dismissal of the auditor(s) of the Company or of any Controlled Affiliate;
- e) any amendment of these Articles;
- f) approval of the taking of a participation of any third party in the capital of the Company or the transfer of shares in the Company to any Person which is not a shareholder of the Company;
- g) approval of the merger or amalgamation of the Company;
- h) the liquidation or winding up of the Company and an Asset Transfer (as defined below);
- i) the issue of shares, debentures or loan stock of the Company or options to acquire shares, debentures or loan stock of the Company or any agreement relating to any of the foregoing, the consolidation or sub-division of any shares in the share capital of the Company, the creation of any new class of share in the share capital of the Company or any other change in the share capital of the Company;
- j) any issuance of loan notes, by the Company or any Controlled Affiliate or the entering into any credit agreement or other incurrence by the Company or any Controlled Affiliate of indebtedness for borrowed money (including (i) indebtedness for borrowed money incurred in connection with the acquisition of any asset or business, (ii) indebtedness for borrowed money of an acquired business which remains outstanding immediately following the acquisition, and (iii) any guarantee of indebtedness for borrowed money other than indebtedness of an Affiliate and other than indebtedness for borrowed money owed to an Affiliate or bank overdraft facility, provided that the aggregate principal amount outstanding in respect of all such bank overdraft facilities shall not be in excess of EUR 1.000.000 (one Million Euro); and
- k) adoption of, or any material amendment to, an employee share option plan or other equity-related employee benefit plan.

For purposes of these Articles, (a) an «Affiliate» of the Company shall mean any other Person (a «Person» being a company, legal entity or partnership generally whatsoever) that, directly or indirectly, controls, is under common control with or is controlled by the Company and (b) a «Controlled Affiliate» of the Company shall mean a Person that, directly or indirectly, is controlled by the Company. For purposes of these definitions, «control» (including, with its correlative meanings, the terms «controlled by» and «under common control with»), as used with respect to the Company, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of the Company, whether through the ownership of voting securities or by contract or otherwise.

For the purposes of these Articles, «Asset Transfer» means any means a sale, lease or other disposition of at least 80% of the assets of the Company determined with reference to the fair market value thereof as determined either by an international investment banking firm which is not at that time rendering services to any Affiliate or to the shareholders of the Company and which has not rendered services to any such person for the preceding three years and which does not have a commitment to render services in the future to any such person.

13.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting of Shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books shall be closed and the Board of Managers shall prepare a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have the power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided in Article 13.3.

Art. 19. Liquidation

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) in accordance with the terms of Article 13.3, who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit**Art. 20. Statutory auditor - External auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law**Art. 21. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Art. 22. U.S. Tax Treatment

The Vice President of Taxes of AMERICA ONLINE, INC., and any other person authorised by action of the shareholders, shall have the authority to execute and file the United States Internal Revenue Service Form 8832 (or its successor form) on behalf of the Company with regard to an election to treat the Company as a corporation, partnership or branch for U.S. federal income tax purposes and to take any other action as may be necessary to treat the Company as a corporation, partnership or branch for United States federal income tax purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts (i) the resignation of Mr Joseph A. Ripp as manager of the Company, effective as of November 4, 2002, and gives him discharge for the performance of his mandate until November 4, 2002, (ii) the resignation of Mr Gerald Sokol, Jr., as manager of the Company, effective as of November 4, 2002, and gives him discharge for the performance of his mandate until November 4, 2002, (iii) the resignation of Mr Thomas M. Pierno, as manager of the Company, effective as of November 4, 2002, and gives him discharge for the performance of his mandate until November 4, 2002 and (iv) the resignation of Mr Matthias Lüttgen, as manager of the Company, effective as of November 4, 2002, and gives him discharge for the performance of his mandate until November 4, 2002.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint (i) Ms Diane Rohleder, Vice President of Taxes, AMERICA ONLINE, INC. of 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA, (ii) Ms Geraldine MacDonald, Senior Vice President of Global Access Networks, AMERICA ONLINE, INC. of 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA, (iii) Mr Richard Sheridan, Director, AOL EUROPE OPERATIONS LIMITED of Gilde House, Eastpoint Business Park, Fairview, Dublin 3, Ireland, and (iv) Mr Marc Feider, lawyer residing in Luxembourg, as new managers of the Company, each of them for a term which will expire at the annual General Meeting of the Shareholder(s) of the Company which will be called to approve the annual accounts closed as per the business year ended December 31st, 2002.

The Sole Shareholder further resolves to confirm the appointment of Mr Richard G. Minor,

Executive Director & Group Tax Counsel, AOL EUROPE S.A., of 67 rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg and of Mr Philip E. Rowley, President & Chief Operating Officer, AOL EUROPE of 80 Hammersmith Road, London W14 8UD United Kingdom, as managers of the Company for a term which will expire at the annual General Meeting of the Shareholder(s) of the Company which will be called to approve the annual accounts closed as per the business year ended December 31st, 2002.

As a result of the above resolutions the members of the Board of Managers of the Company are:

(i) Ms Diane Rohleder, Vice President of Taxes, AMERICA ONLINE, INC. of 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA,

(ii) Ms Geraldine MacDonald, Senior Vice President of Global Access Networks, AMERICA ONLINE, INC. of 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA,

(iii) Mr Richard Sheridan, Director, AOL EUROPE OPERATIONS LIMITED of Gilde House, Eastpoint Business Park, Fairview, Dublin 3, Ireland,

(iv) Mr Richard G. Minor, Executive Director & Group Tax Counsel, AOL EUROPE S.A., of 67 rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg,

(v) Mr Philip E. Rowley, President & Chief Operating Officer, AOL EUROPE of 80 Hammersmith Road, London W14 8UD United Kingdom, and

(vi) Mr Marc Feider, lawyer, residing in Luxembourg.

Estimates of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.728 (la «Société»), constituée par un acte de Maître Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C No. 64 en date du 19 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du même notaire en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 711 en date du 30 septembre 2000,

AOL EUROPE S.A., une société anonyme luxembourgeoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.270, ayant son siège social au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg, propriétaire des 1.262 (mille deux cent soixante deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) de la Société («l'Associé Unique»)

ici représentée par Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 novembre 2002.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire soussigné demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Le représentant de l'Associé Unique a déclaré et a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. les 631 (six cent trente et une) parts sociales préférentielles convertibles et les 631 (six cent trente et une) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social votant de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société en AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l.;
2. Modification de l'année sociale, avec effet rétroactif, en une année sociale commençant le 1^{er} janvier de chaque année et prenant fin le 31 décembre de la même année;
3. Refonte des Statuts;
4. Constatation et acceptation des démissions de M. Joseph A. Ripp, M. Gérard Sokol, Jr., M. Thomas M. Pierno et M. Matthias Lüttgen, en tant que gérants de la Société et décharge;
5. Nomination de Mme Diane Rohleder, Mme Geraldine MacDonald, M. Richard Sheridan et M. Marc Feider en tant que nouveaux gérants de la Société et confirmation de la nomination de M. Richard G. Minor et de M. Philip E. Rowley en tant que gérants de la Société, chacun d'eux pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui sera convoquée pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

III L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en AOL EUROPE SERVICES S.à r.l., ce changement de dénomination de la Société apparaîtra dans les Statuts tels qu'ils seront reformulés dans la troisième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier (avec effet rétroactif pour l'année sociale 2001) l'année sociale d'une année débutant le 1^{er} juillet de chaque année et prenant fin le 30 juin de l'année suivante, en une année sociale débutant le 1^{er} janvier de chaque année et prenant fin le 31 décembre de la même année mais à l'exception de l'année sociale 2001 qui a commencé le 1^{er} juillet 2001 et qui prendra fin le 31 décembre 2001, étant entendu que l'année sociale actuelle a débuté le 1^{er} janvier 2002 et prendra fin le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler les Statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège**Art. 1^{er}. Nom et durée**

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

2.1 La Société a pour objet d'offrir et de fournir des services en ligne ou interactifs en Europe sous les marques de «AOL» et «CompuServe» et autres marques qu'elle peut acquérir ou dont elle peut avoir une licence d'AMERICA ONLINE, INC., de ses affiliés ou autres de temps à autre. A cette fin, la Société (1) passera, modifiera, renouvellera ou résiliera des contrats d'abonnement et autres contrats avec ses abonnés et tels autres contrats nécessaires pour fournir des services en ligne ou interactifs, comprenant (mais sans limitation) les télécommunications, l'accès en réseau, le marketing, l'achat de contenu, la technologie, le service clientèle, les services de facturation et de perception et les services en relation, avec des sociétés affiliées et des tiers (2) supervisera la gestion des aspects techniques et opérationnels de l'offre et de la fourniture de tels services interactifs (3) fournira à ses abonnés un service clientèle et sera responsable de la facturation et de la perception des frais de souscription, et (4) développera, approuvera et mettra en place de nouvelles stratégies de prix pour ses services et modifications aux stratégies de prix existantes, tel que requis.

2.2 La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et l'acquisition de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise qui fournit ou qui fournira des services en ligne ou interactifs en Europe ou en relation avec la prestation de tels services en Europe ou qui est engagée dans toute autre opération ou activité (une «Entreprise»).

2.3 La Société pourra investir dans l'immobilier et créer, administrer, développer et céder ses avoirs tels qu'ils se composent de temps à autre et notamment, mais sans limitation, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la constitution, au développement et au contrôle de toute Entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

2.4 La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet social, et peut s'engager dans toute autre opération déterminée par (les) l'Associé(s) de temps à autre.

2.5 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances et autres obligations et accorder tout soutien, titres, prêts, gages, avances ou autres garanties (le cas échéant) dans le respect de ses propres obligations et de celles de ses Affiliés.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le lieu exclusif et effectif de gestion et le lieu principal d'établissement seront à Luxembourg. Toutes les activités de gestion de la Société seront exécutées à Luxembourg. Les livres comptables et les procès-verbaux sont tenus au siège social.

3.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise par les Associés en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 13.1) statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple résolution du Conseil de Gérance.

Titre II. - Capital social

Art. 4. - Capital

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 31.550,- (trente et un mille cinq cent cinquante euros) représenté par 1.262 (mille deux cent soixante deux) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

4.2 Chaque part sociale donne droit à une partie des actifs et bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

4.3. Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires solidaires doivent désigner une seule personne les représentant devant la Société.

4.4. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou faillite de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la fin à la Société.

4.5. Un registre des parts sociales sera tenu au siège social pouvant être consulté par tout associé. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre. Les certificats constatant ces inscriptions seront tirés du registre et seront signés par le Président (tel que défini à l'Article 7.3).

Art. 5. Cession des parts sociales

5.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux non-associés.

5.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisée par l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 6. Rachat de parts sociales

6.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

6.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Pouvoir du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 7. Gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») comprenant un minimum de quatre membres et un maximum de huit membres (chacun, un «gérant» et collectivement, les «gérants»), associés ou non, qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'Article 13. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants conformément à l'Article 13.

7.2 L'Assemblée Générale des Associés statue sur la rémunération et les termes et conditions de la nomination de chaque gérant.

7.3 Le Conseil de Gérance nomme parmi ses membres un président, qui sera de résidence à Luxembourg (ci-après le «Président»).

7.4 Le premier Président sera M. Richard G. Minor.

Art. 8. Assemblées du Conseil de Gérance

8.1 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoqués par le Président au moins une fois tous les trois mois en commençant au plus tard le 1^{er} juillet 2003 (chacune, une «Réunion Trimestrielle du Conseil»).

8.2 Les réunions non trimestrielles du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par le Président ou à la demande d'au moins deux gérants (chacune, une «Réunion non-Trimestrielle du Conseil»).

8.3 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence, qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

8.4 Une réunion du Conseil de Gérance peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

8.5 Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société (ou tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans la convocation) au jour et heure spécifiés dans la convocation.

8.6 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions du Conseil de Gérance tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification des réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil de Gérance.

8.7 Chaque gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

8.8 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants (y compris tout gérant représentant un ou plusieurs autres gérants) participent physiquement à la réunion du Conseil de Gérance.

8.9 Sous réserve de l'accord préalable du Président et à condition qu'au moins deux gérants sont physiquement présents à la réunion du Conseil de Gérance, tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de pouvoir se communiquer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à l'assemblée.

8.10 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Les résolutions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix exprimées, étant entendu que l'abstention d'un gérant de voter ne sera pas considérée comme vote exprimé.

8.12 En cas d'urgence, et sous réserve de l'accord du Président, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur le même document ou des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 9. Pouvoir du Conseil de Gérance

9.1. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'exécuter et approuver les actes et opérations conformes aux objets de la Société, y compris (mais sans limitation) d'opérer les services en ligne ou interactifs de la Société, y compris de passer, modifier ou résilier des contrats avec des souscripteurs, des Affiliés ou des tiers, de facturer et percevoir les frais de ses souscripteurs, d'acquiescer ou donner des actifs et acheter des services, nécessaires pour la Société afin de fournir ses services, d'approuver les prix de souscription et autres politiques pour ses services, et de sécuriser le financement de ses services et de passer des contrats en relation avec ce qui précède. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

9.2. Le Conseil de Gérance adoptera, approuvera inter alia, reverra et, dans la mesure nécessaire, autorisera des modifications (1) des procédures et politiques d'adhésion de membres et de contact clientèle, (2) les politiques de facturation et perception, (3) les stratégies de prix et frais d'abonnement, (4) les contrats (les «Conditions de Service») avec les abonnés, (5) les politiques concernant le Centre des Opérations en réseau de la Société, (6) stratégies pour le contenu des services de la Société (p. ex. introduction de nouveaux canaux), (7) logiciels et autres technologies mis à disposition aux abonnés de la Société (ex. introduction d'un nouveau logiciel client), (8) les plans et politiques de

financement et de trésorerie, (9) les politiques comptables et procédures en matière de rapport financier et (10) les politiques en matière d'emploi.

9.3. A l'une des Réunions Trimestrielles du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance adoptera un budget annuel de la Société, approuvera les comptes statutaires annuels requis par la loi du Luxembourg, et approuvera toutes les déclarations d'impôt sur les revenus requis devant être déposées par la Société auprès des autorités luxembourgeoises concernées. De temps à autre, le Conseil de Gérance reverra les performances de la Société par rapport à son budget annuel en cours et jugera des besoins d'ajustement du budget.

9.4. Les sujets à prendre en considération par le Conseil de Gérance n'empêcheront pas l'autorité de l'Assemblée Générale des Associés à approuver ou ratifier les actions lui étant spécifiquement réservées dans les Statuts.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

10.1 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2 Sous réserve des matières spécifiquement soumises à l'accord de l'Assemblée Générale des Associés tel que prévu à l'Article 13.3, le Conseil de Gérance pourra déléguer partie de ses pouvoirs, de temps à autre, pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs de ses membres, y compris à des agents ad hoc (y compris à des personnes autres que les membres du Conseil de Gérance), mandataires ou comités (chacun, un «Délégué»).

10.3 Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du Délégué et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de la délégation à un tel Délégué.

10.4 Le Conseil de Gérance, sous réserve des matières spécifiquement soumises à l'accord de l'Assemblée Générale des Associés tel que prévu à l'Article 13.3, déléguera le pouvoir de mener les opérations journalières de la Société à une personne appelée le «Gérant Délégué» de la Société, qui sera un membre du Conseil de Gérance et de résidence à Luxembourg et qui, conformément à l'Article 10.7, aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

10.5 Le Conseil de Gérance doit aussi avoir la possibilité de créer à sa discrétion les comités de gérants suivants (collectivement, les «Comités»):

(i) le Comité «Services en réseau», qui sera composé du Président et de tout autre gérant de la Société et qui aura l'autorité d'autoriser l'exécution, la modification et la résiliation de tous les contrats d'achat de services en réseau pour les services en ligne ou interactifs de la Société (y compris la désignation du personnel autorisé à (a) exécuter des ordres d'achat et des engagements pour des services en vertu de tels contrats et toutes modifications ou annulations de ceux-ci (b) conduire des tests d'acceptation, contrôler et gérer les services achetés, et (c) exercer tous les droits et obligations en vertu de tels contrats y compris (sans limitation) l'émission de notices conformément à tels contrats, et autoriser toutes les actions, y compris l'action judiciaire et les règlements, requis en relation avec les litiges de gestion avec les fournisseurs de services en réseau, et pour les besoins de ces Statuts, «Services en réseau» fera référence à toutes les télécommunications et services en réseau nécessaires pour la fourniture de services en ligne ou interactifs de la Société de temps à autre, y compris (notamment) les services d'accès à faible débit, les services d'accès à haut débit, tel que le câble, le satellite et les services d'accès DSL, les accès sans fil et services de messagerie, les services de téléphonie vocale ou de donnée en général, le partage de ressources, l'hébergement de ressources et le partage de bandes passantes, services de transit et backhaul et tous les services concernant la prestation de ces services, y compris (mais sans limitation) les services d'évaluation de performance ou de qualité.

(ii) le comité «Member Services», qui sera composé du Président et de tout autre gérant de la Société et qui aura l'autorité de recommander des modifications aux politiques concernant les membres (y compris les politiques relatives à la facturation, perception, résiliation, données des membres, etc.) déjà approuvées par le Conseil de Gérance et d'approuver la mise en place de telles politiques, qui seront effectives à moins que le Conseil de Gérance ne ratifie pas de telles actions à la prochaine Réunion Trimestrielle du Conseil, et

(iii) tout comité additionnel qui sera créé de temps à autre par le Conseil de Gérance, à condition que de tels comités soient composés d'au moins deux gérants et auront l'autorité que le Conseil de Gérance peut déléguer.

10.6 Les comités tiendront des réunions et prendront les décisions telles que le Conseil de Gérance les autorisera de temps à autre, à condition que le Comité «Services en réseau» et le Comité «Member Services» tiennent leurs réunions soit en personne soit par téléphone avec chaque membre du comité participant et prendront des décisions par consentement unanime. Le Comité «Services en réseau» et le Comité «Member Services» se rencontreront après leur nomination par le Conseil de Gérance.

10.7 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (y compris ses Affiliés) (i) par la seule signature d'un gérant de la Société dans toutes les matières ou (ii) par la signature simple de toute personne à laquelle le pouvoir signataire a été attribué par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites d'un tel pouvoir et dans les limites prévues dans ces Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire

12.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution du Conseil de Gérance conformément à l'article 10.2 des Statuts (le «Secrétaire»).

12.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'Assemblée Générale des Associés

et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, lorsqu'il sera requis, des fonctions similaires pour tous les Comités (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

12.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés

13.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés (ci-après «l'Assemblée Générale des Associés»).

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit de participer à des décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Cependant, les résolutions suivantes ne pourront être prises par l'Assemblée Générale des Associés que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi:

- a) approbation sur les comptes financiers annuels (audités) de la Société;
- b) déclaration et paiement des dividendes ou distribution aux associés et détermination du montant et de la date de telle distribution;
- c) nomination ou démission des membres du Conseil de Gérance et des membres de la gestion des Filiales Contrôlées de la Société, y compris, afin d'éviter tout doute, la nomination des membres du Conseil de Gérance en cas de vacance au sein du Conseil de Gérance pour cause de décès, retraite, démission ou autre;
- d) nomination ou démission du ou des commissaires de la Société ou de toute Filiale Contrôlée;
- e) toute modification des présents Statuts;
- f) approbation de la prise de participation de tiers dans le capital de la Société ou le transfert de parts sociales de la Société à toute Personne qui n'est pas un associé de la Société;
- g) approbation de la fusion ou de l'amalgamation de la Société;
- h) la liquidation ou dissolution de la Société et la cession d'actifs de la Société (tel que défini ci-dessous);
- i) l'émission de parts sociales, d'obligations ou d'emprunt obligataire de la Société ou les options pour acquérir des parts sociales, obligations ou emprunt obligataire de la Société ou tout accord concernant ce qui précède, la consolidation ou la sous division de toute part sociale dans le capital social de la Société, la création de toute nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital social de la Société ou toute autre modification dans le capital social de la Société;
- j) toute émission de titres de créances par la Société ou toute Filiale Contrôlée ou l'entrée dans une convention de crédit ou toute autre contraction par la Société ou toute Filiale Contrôlée de dette pour somme empruntée (y compris (i) une dette pour somme empruntée contractée en relation avec l'acquisition d'actifs, (ii) une dette pour somme empruntée pour commerce acquis qui reste due immédiatement après l'acquisition et (iii) toute garantie de dette pour somme empruntée d'un Affilié et autre qu'une dette pour somme empruntée due à un Affilié ou l'autorisation d'un découvert bancaire à condition que le montant global relatifs à ces autorisations de découvert bancaire ne dépasse pas EUR 1.000.000,- (un million d'Euros); et
- k) adoption de, ou toute modification matérielle d'un plan de participation des employés au bénéfice de la société ou dans le capital de la société.

Pour les besoins de ces Statuts, (a) une «Filiale» de la Société signifiera toute autre Personne (une «Personne» étant une société, entité légale ou association en général) qui, directement ou indirectement, contrôle, est sous le commun contrôle avec ou est contrôlée par la Société et (b) une «Filiale Contrôlée» de la Société signifiera une Personne qui, directement ou indirectement, est contrôlée par la Société. Pour les besoins de ces définitions, «contrôle» (y compris, avec ses significations corrélatives, les termes «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec»), tel qu'utilisé pour la Société, signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que se soit par la propriété de valeurs à droit de vote ou par contrat ou autrement.

Pour les besoins de ces Statuts, «Cession d'Actif» signifie une vente, une donation ou autre disposition d'au moins 80 % des actifs de la Société déterminés par référence à la valeur de marché tel que déterminé soit par une société bancaire d'investissement internationale qui ne rend pas à ce moment des services à un Affilié ou aux associés de la Société et qui n'a pas rendu de services à une telle personne durant les trois années précédentes et qui n'a aucun engagement à rendre des services à l'avenir à une telle personne.

13.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare le bilan et les comptes de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et des comptes de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué à (aux) l'associé(s) en proportion de la participation qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise à l'occasion d'une Assemblée Générale des Associés statuant de la manière prescrite à l'Article 13.3.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) conformément à l'article 13.3, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 22. Traitement fiscal américain

Le «Vice-President of Taxes» of AMERICA ONLINE, INC. et toute autre personne autorisée par décision des associés, doit avoir l'autorité de signer et déposer le formulaire 8832 des Services Fiscaux Américains (United States Internal Revenue Service Form 8832) (ou sa forme successive) au nom de la Société en considérant la Société comme une corporation, association ou branche pour les besoins des taxes fédérales sur les revenus aux Etats-Unis et de prendre toute autre décision nécessaire afin de considérer la Société comme une corporation, association ou branche pour les besoins des taxes fédérales sur les revenus aux Etats-Unis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique constate et accepte (i) la démission de M. Joseph A. Ripp en tant que gérant de la Société avec effet au 4 novembre 2002 et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 4 novembre 2002, (ii) la démission de M. Gérard Sokol Jr. en tant que gérant de la Société avec effet au 4 novembre 2002 et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 4 novembre 2002, (iii) la démission de M. Thomas M. Pierno en tant que gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 4 novembre 2002 et (iv) la démission de M. Matthias Lüttgen en tant que gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 4 novembre 2002.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer (i) Mme Diane Rohleder, Vice-President of Taxes d'AMERICA ONLINE, INC., 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA, (ii) Mme Geraldine MacDonald, Senior Vice President de Global Access Networks, AMERICA ONLINE, INC., 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA, (iii) Mr Richard Sheridan, Director, AOL EUROPE Operations Limited, Gilde House, Eastpoint Business Park, Fairview, Dublin 3, Irlande, et (iv) M. Marc Feider, avocat, demeurant au Luxembourg en tant que nouveaux gérants de la Société, chacun pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui sera convoquée pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

L'Associé Unique décide par ailleurs de confirmer la nomination de M. Richard G. Minor, Executive Director & Group Tax Counsel, AOL EUROPE S.A., 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et M. Philip E. Rowley, President & Chief Operating Officer, AOL EUROPE, 80 Hammersmith Road, Londres W14 8UD, Angleterre, en tant que gérants de la Société pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui sera convoquée pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

En conséquence des résolutions qui précèdent, les membres du Conseil de Gérance de la Société sont:

(i) Mme Diane Rohleder, Vice President of Taxes, AMERICA ONLINE, INC., 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA,

(ii) Mme Geraldine MacDonald, Senior Vice President de Global Access Networks, AMERICA ONLINE, INC., 22000 AOL Way, Dulles, Virginia 20166 USA,

(iii) M. Richard Sheridan, Director, AOL EUROPE Operations Limited of Gilde House, Eastpoint Business Park, Fairview, Dublin 3, Irlande,

(iv) Mr Richard G. Minor, Executive Director & Group Tax Counsel, AOL EUROPE S.A., 67 rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg,

(v) Mr Philip E. Rowley, President & Chief Operating Officer, AOL EUROPE, 80 Hammersmith Road, London W14 8UD United Kingdom, and

(vi) Mr Marc Feider, avocat, résidant au Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatif au présent acte sont estimés à environ EUR 1.000,-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande de ladite partie comparante il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Origer - P. Van Hees - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

J. Elvinger.

(89411/211/777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l.).**

Capital social: 312.550 EUR.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.728.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89412/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE BELLERIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 31.626.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89272/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ELISTA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 76.230.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89313/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUPOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1F.
R. C. Diekirch B 1.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2002, vol. 556, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 28 novembre 2002.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(94207/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

LUPOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1F.
R. C. Diekirch B 1.824.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 28 novembre 2002.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(94197/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

URBANISATION-BERATUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 82.855.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 novembre 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89273/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LL IDDF VI HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 87.328.

Extrait d'une résolution des gérants du 20 novembre 2002

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société est transféré au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89316/256/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.919.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 63, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(89299/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.919.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 13 novembre 2002*

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Augusto Mazzoli et de M. Ferdinando Cavalli décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 1^{er} et 2 juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giancarlo Guidi, administrateur de sociétés, demeurant à Roncofreddo (Italie), président;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89300/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

WIND CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 63.420.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 novembre 2002 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89274/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BLUMENTHAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.727.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Gerhard Nellinger, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- SALO S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg
- FIDUCIAIRE DE TREVES S.C., Administrateur-Délégué, Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89275/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COMPTACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.
R. C. Luxembourg B 67.550.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2002

L'an deux mille deux, le neuf décembre à dix heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents:

- | | |
|--|------------------------------|
| 1) Monsieur Mohamed Benkahlouche | pour 375 parts de 25,- euros |
| 2) Madame Aïcha Benkahlouche | pour 125 parts de 25,- euros |

soit 500 parts de 25,- euros

La totalité des parts composant le capital social (500) est représentée, et Monsieur Chérif Benkahlouche en sa qualité de gérant technique, préside la séance. Il constate que conformément à la législation en vigueur sur les sociétés, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité de la moitié des parts sociales.

Exposé du président

En vertu de l'ordre du jour, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- 1) le présent texte de l'unique résolution proposée

Il déclare que conformément à la législation en vigueur, le texte des résolutions proposées a été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Transfert du siège social de la société COMPTACOM, S.à r.l.

Ancien siège: L-2430 Luxembourg, rue Michel Rodange, 35.

Nouveau siège: L-1365 Luxembourg, Montée Saint Crépin, 91.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante:

Résolution et délibération

L'Assemblée Générale, après avoir débattu de l'ordre du jour et pris connaissance des modalités de vote, approuve le transfert du siège social à L-1365 Luxembourg, Montée Saint Crépin, 91.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux feuilles et dressé en un exemplaire original figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les Associés composant l'Assemblée.

Ch. Benkahlouche / M. Benkahlouche / A. Benkahlouche

Gérant / Associé / Associée

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89460/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COMPTACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.
R. C. Luxembourg B 67.550.

Cession de parts sociales

- Monsieur Chérif Benkahlouche, comptable, demeurant 159, boulevard sous les Vignes F-57310 Guénange, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cent vingt cinq (225) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Mohamed Benkahlouche, comptable, demeurant 41, boucle de la Milliaire F-57100 Thionville, qui accepte moyennant le prix global de mille cinq cent euros (1.500,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Monsieur Chérif Benkahlouche, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Ch. Benkahlouche / M. Benkahlouche

Cédant / Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89461/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.671.

In the year two thousand and two, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., a «société en commandite par actions», governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of notary by Jean-Joseph Wagner, prenamed, on November 5, 2002, not yet published in the Mémorial and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 89.671.

The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting is declared open at 3.15 p.m. and is presided over by Mr. Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Brendan Klapp, employee, residing in Bettembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To convert the limited partnership interest of SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., into an unlimited partnership interest, maintaining, save for any rights and obligations resulting out of such qualification, the same rights and obligations and to acknowledge that SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., becomes a general partner («associé commandité») and manager of the Company.

2) To increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-three million six hundred sixty thousand euros (EUR 123,660,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-one thousand euros (EUR 123,691,000.-).

3) To issue eight hundred fifteen thousand six hundred (815,600) new Class A, eight hundred ninety-five thousand three hundred (895,300) new Class B shares and seven hundred sixty-two thousand three hundred (762,300) new Class C shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4) To accept subscription for the new Class C shares, with payment of a share premium, by SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., a sociedad de responsabilidad limitada governed by the laws of Spain, having its registered office at Hostal del Pi s/n, Poligono Industrial Barcelones, 08630 Abrera, Spain, for the new Class A shares, with payment of a share premium, by SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and for the new Class B shares, with payment of a share premium, by SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and to accept payment in full for such new shares each time by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., respectively.

5) To approve the redemption by the Company of one hundred forty (140) of its own Class C, two hundred forty (240) of its own Class A shares and two hundred forty (240) of its own Class B shares.

6) To reduce the corporate capital by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) and to cancel one hundred forty (140) Class C, two hundred forty (240) Class A shares and two hundred forty (240) Class B shares owned by the Company.

7) To amend the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

8) To allot share premium in an amount to twelve million three hundred sixty-six thousand euros (EUR 12,366,000.) to the legal reserve.

9) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to convert the limited partnership interest of SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., into an unlimited partnership interest, and to acknowledge that SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., becomes a general partner («associé commandité») and a manager of the Company as from the day of the present resolution. As a consequence, Class A shares will as from this date represent an unlimited interest in the Company.

The general meeting resolved as a consequence that Article 9, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, will from now on read as follows:

Art. 9. Management (first paragraph).

«The Company shall be managed by SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L. and SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., (referred to as «the Managers») in their capacity as general partners («associé commandité») and holders of all the Class C and Class A shares of the Company.»

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-three million six hundred sixty thousand euros (123,660,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to one hundred twenty-three million six hundred ninety-one thousand euros (123,691,000.- EUR).

Third resolution

The general meeting resolved to issue eight hundred fifteen thousand six hundred (815,600) new Class A shares, eight hundred ninety-five thousand three hundred (895,300) new Class B shares and seven hundred sixty-two thousand three hundred (762,300) new Class C shares with a nominal value of fifty euros (50.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared: Mr. Jean-Paul Spang,

pre-named, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of each of SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., by virtue of proxies given on November 18th, 2002 and November 15th, 2002 respectively, November 15th, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., for the number and class of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities of each of SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., respectively, for the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>subscribed capital (EUR)</i>	<i>number of shares and class of shares</i>	<i>amount paid-in on the subscribed capital (EUR)</i>
SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L.	38,115,000.-	762,300 Class C shares	38,115,000.-
SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l. . .	40,780,000.-	815,600 Class A shares	40,780,000.-
SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l.	44,765,000.-	895,300 Class B shares	44,765,000.-
Total:	123,660,000.-		123,660,000.-

The assets and liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of one billion two hundred thirty-six million six hundred twenty-nine thousand eight hundred ninety-five euros (1,236,629,895.- EUR).

The General meeting acknowledged that the contributions made by the subscribers through the increase of the corporate capital of the Company are agreed within the reorganization and restructuring process of the international group Sealed Air (the «Group»). This reorganization will provide the Group with an international structure managed in a more rational way according to the characteristics of the different markets in which the Group develops its business activities.

The subscribers acting through their duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of all the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscribers of their respective assets and liabilities has been given to the undersigned notary.

The subscribers acting through their duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, and signed by Karen Wauters on November 22, 2002, wherein the assets and liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 2,473,200 shares of nominal value of EUR 50 each to be issued with a total issue share premium of EUR 1,112,969,895. The total value of the contribution is EUR 1,236,629,895.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscriptions and payment by the subscribers and to allot the seven hundred sixty-two thousand three hundred (762,300) new Class C shares, eight hundred fifteen thousand six hundred (815,600) new Class A shares and eight hundred ninety-five thousand three hundred (895,300) new Class B shares to SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., as stated above.

As regards the contribution of the shares of the Spanish entities SEALED AIR SL and SEALED AIR PACKAGING SL, it is further decided, in accordance with article 110 of the Spanish Law 43/1995, of December 27, of the Corporate Income Tax, that the aforementioned operation be executed under the special regime of mergers, spin-off, asset contributions and share-for-share exchange regulated in Chapter VIII, of Title VIII of the aforementioned law.

Fourth resolution

The general meeting resolved to approve the redemption at par value by the Company of one hundred forty (140) of its own Class C shares, so far held by SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., two hundred forty (240) of its own Class A shares so far held by SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and two hundred forty (240) of its own Class B shares so far held by SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., and contributed to the Company as a result of the contribution made pursuant to the third resolution here above and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) so as to reduce it from its present amount of one hundred twenty-three million six hundred ninety-one thousand euros (EUR 123,691,000.-) to one hundred twenty-three million six hundred sixty thousand euros (EUR 123,660,000.-) by cancellation of those one hundred forty (140) own Class C, two hundred forty (240) own Class A shares and two hundred forty (240) own Class B shares.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate capital (first paragraph).

«The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-three million six hundred sixty thousand euros (123,660,000.- EUR) divided into eight hundred ninety-five thousand three hundred (895,300) Class B shares which shall be held by the limited partners and eight hundred fifteen thousand six hundred (815,600) Class A shares and seven hundred sixty-two thousand three hundred (762,300) Class C shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of fifty euros (50.- EUR) each, all of which are fully paid up.»

Sixth resolution

The general meeting resolves to allot part of the share premium in an amount of twelve million three hundred sixty-six thousand euros (12,366,000.- EUR) to the legal reserve.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., and SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., each a company with registered office in the European Union, contributing all their assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euros.

There being no other business, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social à 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, pré-nommé, en date du 5 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 89.671.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Brendan Klapp, employé, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas Gauzes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Conversion de la participation en tant qu'associé commanditaire de SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., en une participation en tant qu'associé commandité, avec maintien des mêmes droits et obligations à l'exception des droits et obligations résultant d'une telle qualification, et reconnaissance de la qualité d'associé commandité et de gérant de la Société à SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l.

2) Augmentation du capital social d'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante mille euros (EUR 123.660.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 123.691.000,-).

3) Emission de huit cent quinze mille six cent (815.600) nouvelles actions de Catégorie A, huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cents (895.300) nouvelles actions de Catégorie B et sept cent soixante-deux mille trois cents (762.300) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

4) Acceptation de la souscription des nouvelles actions de Catégorie C, avec paiement d'une prime d'émission, par SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., une sociedad de responsabilidad limitada régie par le droit espagnol, ayant son siège social à Hostal del Pi, s/n, Poligono Industrial, Barcelonès, 08630 Abrera, Espagne, des nouvelles actions de Catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission, par SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et des nouvelles actions de Catégorie B avec paiement d'une prime d'émission, par SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, à chaque fois, par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., respectivement.

5) Acceptation du rachat par la Société de cent quarante (140) de ses propres actions de Catégorie C, deux cent quarante (240) de ses propres actions de Catégorie A et deux cent quarante (240) de ses propres actions de Catégorie B.

6) Réduction du capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et suppression de cent quarante (140) actions de Catégorie C, deux cent quarante (240) actions de Catégorie A et deux cent quarante (240) actions de Catégorie B.

7) Modification des statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6).

8) Allocation de la prime d'émission pour un montant de douze millions trois cent soixante-six mille euros (EUR 12.366.000,-) à la réserve légale.

9) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la participation en tant qu'associé commanditaire de SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., en une participation en tant qu'associé commandité, et de reconnaître la qualité d'associé commandité et de gérant de la Société à SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., à compter de la date de la présente résolution. Par conséquent, les actions de Catégorie A représenteront désormais une participation d'associé commandité dans la Société.

L'assemblée générale décide par conséquent que l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 9. Gestion (premier alinéa).

«La Société sera gérée par SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L. et SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., (ci-après «les gérants») en leur qualité d'associés commandités de la Société et propriétaires de toutes les actions de Catégorie C et de Catégorie A de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent vingt-trois millions six cent soixante mille euros (123.660.000,- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-onze mille euros (123.691.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre huit cent quinze mille six cents (815.600) nouvelles actions de Catégorie A, huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cents (895.300) nouvelles actions de Catégorie B et sept cent soixante-deux mille trois cents (762.300) nouvelles actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Maître Jean-Paul Spang,

prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de chacune des sociétés SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l. et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., en vertu de procurations données le 18 novembre 2002 et le 15 novembre 2002 respectivement, le 15 novembre 2002.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l. et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., au nombre d'actions et aux catégories d'actions mentionnés ci-après et de libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs de chacune des sociétés SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., respectivement, pour les montants indiqués ci-après:

<i>Actionnaires</i>	<i>capital souscrit (EUR)</i>	<i>nombre d'actions et catégories d'actions</i>	<i>montant libéré sur le capital souscrit (EUR)</i>
SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L.	38.115.000,-	762.300 actions de Catégorie C	38.115.000,-
SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l.	40.780.000,-	815.600 actions de Catégorie A	40.780.000,-
SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l.	44.765.000,-	895.300 actions de Catégorie B	44.765.000,-
Total:	123.660.000,-		123.660.000,-

Les actifs et passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant d'un milliard deux cent trente-six millions six cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (1.236.629.895,- EUR).

L'assemblée générale reconnaît que les apports faits par les souscripteurs pour les besoins de l'augmentation de capital de la Société sont réalisés dans le cadre du processus de réorganisation et de restructuration du groupe international «Sealed Air» (le «Groupe»). Cette réorganisation confèrera au Groupe une structure internationale organisée d'une manière plus rationnelle compte tenu des caractéristiques des différents marchés dans lesquels le Groupe développe ses activités.

Les souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire déclarent encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actifs et passifs à la Société.

La preuve de la propriété par les souscripteurs de leurs actifs et passifs respectifs a été rapportée au notaire soussigné.

Les souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire déclarent qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Karen Wauters, en date du 22 novembre 2002, dans lequel les actifs et passifs ainsi apportés en nature sont décrits et évalués.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.473.200 actions d'une valeur nominale de EUR 50 chacune à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.112.969.895. La valeur totale de l'apport est de EUR 1.236.629.895.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et la libération par les souscripteurs et d'attribuer les sept cent soixante-deux mille trois cents (762.300) nouvelles actions de Catégorie C, les huit cent quinze mille six cent (815.600) nouvelles actions de Catégorie A et les huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cents (895.300) nouvelles actions de Catégorie B à SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., conformément aux indications ci-dessus.

Concernant l'apport des actions des sociétés espagnoles SEALED AIR SL et SEALED AIR PACKAGING SL, il est par ailleurs décidé, conformément à l'article 110 de la loi espagnole 43/1995, du 27 décembre, sur l'impôt sur les sociétés, que l'opération mentionnée ci-dessus sera réalisée sous le régime spécifique des fusions, apports partiels d'actifs et échange de titres régi par le Chapitre VIII, du Titre VIII de ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le rachat à la valeur nominale par la Société de cent quarante (140) de ses propres actions de Catégorie C jusqu'à présent détenues par SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., deux cent quarante (240) de ses propres actions de Catégorie A jusqu'à présent détenues par SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., et deux cent quarante (240) de ses propres actions de Catégorie B jusqu'à présent détenues par SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., et apportées à la Société en conséquence des apports effectués sur la base de la troisième résolution ci-dessus et en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) de manière à le ramener de son montant actuel de cent vingt-trois millions six cent quatre-vingt-onze mille euros (123.691.000,- EUR) à cent vingt-trois millions six cent soixante mille euros (123.660.000,- EUR) par annulation de ces cent quarante (140) propres actions de Catégorie C, deux cent quarante (240) propres actions de Catégorie A et deux cent quarante (240) propres actions de Catégorie B.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social (Premier alinéa).

«Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-trois millions six cent soixante mille euros (123.660.000,- EUR) divisé en huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cents (895.300) actions de catégorie B qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et huit cent quinze mille six cents (815.600) actions de catégorie A et sept cent soixante-deux mille trois cents (762.300) actions de catégorie C qui doivent être détenues par les associés-commandités, chaque action ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) et chaque action étant entièrement libérée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de douze millions trois cent soixante-six mille euros (12.366.000,- EUR) à la réserve légale.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport par SEALED AIR SPAIN (HOLDINGS) S.L., SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., et SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., chacune de ces sociétés ayant son siège social dans l'Union Européenne, de la totalité de leurs actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, B. Klapp, N. Gauzes, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89726/239/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.671.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89727/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

LAUMANS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.407.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Gerhard Nellinger, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- SALO S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg
- FIDUCIAIRE DE TREVES S.C., Administrateur-Délégué, Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89276/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FHABEL IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.403.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- QUASAR COMMERCIAL S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mlle María-José Sánchez-Díaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- AZALEA COMÉRCOI INTERNACIONAL S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89277/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SALVIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.413.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 novembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- AEPO S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89278/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

TOITURE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz.
R. C. Diekirch B 1.234.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2002, vol. 174, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TOITURE DU NORD S.A

(94216/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 203.762.500,-.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.049.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 21 novembre 2002 que:

Les personnes suivantes ont été nommées gérantes de la société avec effet immédiat:

- Mme Lucy Fuller, chartered accountant, ayant son domicile au 40, Woodland Garden, London, N103UA, Royaume-Unis, aux fonctions de gérant de catégorie A;
- M. Pierre Chapatte, director, ayant son domicile au 122 route du Moulin-de-la-Ratte, Case Postale 54, CH-1236 Cartigny, Switzerland aux fonctions de gérant de catégorie B;
- M. Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, ayant son domicile au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89297/501/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ANITE TELECOMS LIMITED, Succursale du Luxembourg.Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 47.788.

DISSOLUTION

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 16 juillet 2002, prend les décisions suivantes:

- Confirmation de la démission de M. Rolando Jessurun de son poste de représentant légal de la succursale de Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2002;
- Confirmation de la désignation de M. Anton Vreugdenhil au poste de représentant légal de la succursale de Luxembourg à compter au 1^{er} mai 2002;
- Fermeture de la succursale du Luxembourg, ayant son adresse au 13, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 47.788, avec effet au 16 juillet 2002.
- Conservation de tous les livres comptables et documents de la société au siège de ANITE BENELUX S.A., situé au 5, Ambachtsweg, 3953 BZ Maarsbergen, Pays-Bas, durant la période requise par la législation luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89298/501/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COTRAFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 84.065.

EXTRAIT

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la société COTRAFI, S.à r.l. qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89451/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**SETHI S.A., Société Anonyme,
(anc. HUGO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.029.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HUGO HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er} inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.029, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 12 mai 1999 publié au Mémorial C numéro 599 du 5 août 1999, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Bereldange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Marteau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Julie Biche, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la raison sociale de la Société de HUGO HOLDING S.A. en celle de SETHI S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

2) Décision que les actions actuellement en circulation seront exclusivement des actions au porteur et modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de HUGO HOLDING S.A. en celle de SETHI S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner en conséquence la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de SETHI S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les actions actuellement en circulation seront exclusivement des actions au porteur.

Quatrième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner en conséquence la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, P. Marteau, J. Biche, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89714/239/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

**SETHI S.A., Société Anonyme,
(anc. HUGO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89715/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

ASIA BOND AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.826.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

Appeared:

Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg (the «proxy»), acting as special proxy of the Liquidators of ASIA BOND AND CURRENCY FUND, a société d'investissement à capital variable organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 112, route d'Arlon, Luxembourg; by virtue of a proxy under private seal given on November 22nd, 2002, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That ASIA BOND AND CURRENCY FUND (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, 112, route d'Arlon, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 57.826, has been incorporated by a notarial deed on 24th January, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 4th March, 1997. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 31st October, 2002, not yet published in the Mémorial.

II. That pursuant to Article 28 of the Articles of Incorporation, the Company shall be in liquidation if the total net assets of the Company fall below USD 30 million and that in such case the Board of Directors of the Company shall act as liquidator.

III. That pursuant to a certificate established by NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., the total net assets of the Company fell to USD 10,777,883.40 as of close of business on 22nd November, 2002.

IV. That therefore the Company is in liquidation as from close of business on 22nd November, 2002 and that the members of the Board of Directors of the Company act as liquidators of the Company with the powers provided for by article 144 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier sera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg (le «mandataire»), agissant comme mandataire spécial des liquidateurs de ASIA BOND AND CURRENCY FUND, une société d'investissement à capital variable constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 112, route d'Arlon, Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 2002, qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent procès-verbal.

Le mandataire déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que ASIA BOND AND CURRENCY FUND (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 112, route d'Ar-lon, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 57.826, a été constituée suivant acte notarié du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 4 mars 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, ci-avant mentionné, le 31 octobre 2002, non encore publié au Mémorial.

II. Que conformément à l'article 28 des statuts, la Société sera en état de liquidation si la totalité des avoirs nets de la Société tombent en-dessous de USD 30 millions et que, dans ce cas, les administrateurs de la Société agiront en tant que liquidateurs.

III. Que conformément à un certificat établi par NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., l'agent administratif de la Société, le total des avoirs nets de la Société est tombé à USD 10.777.883,40 à la fermeture des bureaux le 22 novembre 2002.

IV. Que, pour cette raison, la Société est en état de liquidation avec effet au 22 novembre 2002, fermeture des bureaux, et qu'à partir de ce moment les administrateurs de la Société agissent en tant que liquidateurs de la Société avec les pouvoirs leur conférés par l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture, le comparant ci-avant mentionné a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise déclare que, sur demande du comparant ci-avant mentionné, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. Laguesse, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89716/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 décembre 2002

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société SBS BROADCASTING S.A., tenue au siège social de la société en date du 6 décembre 2002 que:

* il est donné décharge aux administrateurs pour leur mandat durant l'exercice social de 2001;

* sont nommés administrateurs de la Société pour une durée qui expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle délibérant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002:

- M. Harry E. Sloan, demeurant à 10802 Ambazac Way, Bel Air, Los Angeles, Conseil d'Administration 90077 (Etats-Unis d'Amérique), Président du Conseil d'Administration;

- M. Michael Finkelstein, demeurant à 373 Stamford Avenue, CT 06902 (Etats-Unis d'Amérique), Vice-Président du Conseil d'Administration;

- M. Anthony Ghee, demeurant à 15 Gerrard Road, Barnes SW13 9HP (Royaume-Uni);

- M. Herbert G. Kloiber, demeurant à Am Brunn 4, A-5330 Fuschl am See (Autriche);

- M. Benjamin H. Lorenz, demeurant à Terpsichoris 24, Vouliagmani 16671, Athènes (Grèce);

- M. Edward McKinley, demeurant à Warburgpincus, Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y 6 QW (Royaume-Uni);

- M. James McNamara, demeurant à 781 Crandon Boulevard, Suite 1205, Key Biscayne, FL 33149 (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Shane O'Neill, demeurant au 25 Friars Stile Road, Richmond, Surrey TW10 6NH (Royaume-Uni);

- M. Mark L. Schneider, demeurant au 12 Stanhope Gate, Londres W1K 1AW (Royaume-Uni);

- M. Adrianus J. Swartjes, demeurant à Margrietstraat 7, 3648 BC Wilnis (Pays-Bas);

- M. Markus Tellenbach, demeurant à Holunderweg 10, Herriberg, CH-8704 (Suisse);

- M. Jan Wejchert, demeurant à Powinska 4, 02920 Varsovic (Pologne);

* qu'est nommé pour les comptes consolidés et non consolidés de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, réviseurs d'entreprises, 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour SBS BROADCASTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89307/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

GENTING HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.962.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(89309/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

GENTING HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.962.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 26 juin 2002

3. L'Assemblée constate que plus de 50% du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000 et 2001;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(89310/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LL IDDF V HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.751.

Extrait d'une résolution des gérants du 20 novembre 2002

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société est transféré au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89317/256/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

HOFFNUNG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.551.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 février 2001

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89502/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

AQUISITIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.295.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2002 que Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Madame Gerty Marter, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89465/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ODYSSEY PROJECT FUNDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.312.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ODYSSEY PROJECT FUNDING S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (R. C. Luxembourg, section B number 79.312), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on November 29th, 2000, published in the Mémorial C, number 481 of June 27th, 2001, (hereafter: «the Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Extraordinary General Meeting is declared open and is presided over by Mr. Eric Biren, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Anne Meurou, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Hélène Audrain, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to wind up the company and put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- 3.- To grant discharge to the Directors and to the statutory auditor.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders or their proxy holders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the three hundred and twenty (320) ordinary shares, having each a par value of one hundred euros (100.- EUR), are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company ODYSSEY PROJECT FUNDING S.A. and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as single liquidator of the company:

The company SIGNES S.A., a «société anonyme», existing under Luxembourg Law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance, however, with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor of the Company for the execution of their mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ODYSSEY PROJECT FUNDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (R. C. Luxembourg, section B numéro 79.312), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 481 du 27 juin 2001, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Hélène Audrain, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 3.- D'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société ODYSSEY PROJECT FUNDING S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

La société SIGNES S.A., une société anonyme, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, A. Meurou, H. Audrain, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89717/239/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

DECOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 100, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 22.445.

Procès-verbal de la cession de parts sociales sous seing privé tenue à Leudelage en date du 2 octobre 2002

En l'an deux mille deux, le deux octobre à quinze heures se sont réunis

Monsieur Michel Nilles

Ingénieur-Technicien

demeurant à Remich

en sa qualité d'associé unique de la société DECOLUX, S.à r.l.

et

EGEST FINANCE S.C.A.

Représentée par son gérant en fonction

demeurant à Luxembourg

tous deux à Leudelage, afin de procéder à la cession sous seing privé de parts sociales de la société DECOLUX, S.à r.l.

L'associé unique de la société DECOLUX, S.à r.l., qui de ce fait détient à ce jour 100% des parts de la société, Monsieur Michel Nilles déclare par sa simple signature du présent procès-verbal céder la totalité, donc les 100% des parts à la société EGEST FINANCE S.C.A., qui par sa simple signature déclare accepter et reprend de ce fait 100% des parts sociales de la société DECOLUX, S.à r.l.

Les modalités de la cession sont régies par une convention établie sous seing privé entre les deux parties. Les deux parties déclarent expressément par leur simple signature de la présente, respecter et tenir les engagements pris l'une envers l'autre et tels que décrits dans cette convention.

Leudelage, le 2 octobre 2002.

EGEST FINANCE S.C.A. / M. Nilles

Signature /-

Le Gérant / -

Enregistré à Remich, le 10 décembre 2002, vol. 177, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(89308/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

HAAS JOHNY ET COMPAGNIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 2.449.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2002, vol. 174, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HAAS JOHNY ET COMPAGNIE, S.à r.l.

(94217/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

EUROPA CITY BOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.197.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA CITY BOX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), (R. C. Luxembourg, section B number 88.197), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, pre-named, on July 5th, 2002, published in the Mémorial C, number 1329 of September 13th, 2002.

The Company's Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the pre-named notary Wagner, on August 6th, 2002, published in the Mémorial C, number 1464 of October 10th, 2002.

The extraordinary general meeting is presided over by Mr. Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Hélène Audrain, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Eric Biren, company director, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To accept the resignation of the current manager of the Company, EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, and having its registered office in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2.- To appoint Mr. Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg, and Mr. Russell Paul Jewell, Director of GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS at MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, residing in Horsehatches, Potters Hill, Hambledon Road, Hambledon, Surrey GU8 4DW, as new managers of the Company;

3.- To amend article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation, in order that the Company should always be validly engaged by the joint signatures of the managers.

II) The shareholders present and the number of the shares held by such shareholders are shown on an attendance list which, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that the one hundred and twenty-six (126) shares representing the total capital of twelve thousand six hundred euros (12,600.- EUR) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders were informed prior to this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to accept the resignation of the current and single manager of the Company, the company EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and to grant it full discharge for the accomplishment of its duties as manager of the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to appoint as new managers of the Company for an unlimited period, the following persons:

- a) Mr. Vincent Goy, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr. Russell Paul Jewell, Director of GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS at MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, residing in Horsehatches, Potters Hill, Hambledon Road, Hambledon, Surrey GU8 4DW.

Third resolution

As a result of the appointment of these new managers, the extraordinary general meeting resolves to amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation consequently, in order that the Company should always be validly engaged by the joint signatures of the managers. The extraordinary general meeting resolves to give Article fourteen (14) the following wording:

«Art. 14. Powers.

The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of the managers.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA CITY BOX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), (R. C. Luxembourg, section B numéro 88.197), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1329 du 13 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le prédit notaire Wagner, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1464 du 10 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Hélène Audrain, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Biren, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- D'accepter la démission de l'actuel gérant de la Société, EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2.- De nommer Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Monsieur Russell Paul Jewell, Directeur de GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, demeurant à Horsehatches, Potters Hill, Hambledon Road, Hambledon, Surrey GU8 4DW, en tant que nouveaux gérants de la Société.

3.- De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société, afin que la Société soit désormais et dans tous les cas valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent laquelle, après avoir été signée par le représentant des associés et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que les cent vingt-six (126) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué aux associés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de l'actuel et unique gérant de la Société, la société EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., avec siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer aux fonctions de nouveaux gérants de la Société, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Russell Paul Jewell, Directeur de GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL, demeurant à Horsehatches, Potters Hill, Hambledon Road, Hambledon, Surrey GU8 4DW.

Troisième résolution

Suite à la nomination de ces deux nouveaux gérants, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société en conséquence, afin que la Société soit désormais et dans tous les cas valablement engagée par la signature conjointe des gérants. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à l'article quatorze (14) la teneur suivante:

«Art. 14. Pouvoirs.

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, H. Audrain, E. Biren, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 873, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89722/239/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

EUROPA CITY BOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(89723/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.536.

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE TITAN S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 52.536, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 638 du 14 décembre 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 82 du 10 février 1999 et
- en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 1005 du 28 décembre 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement chaque action avait une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) et que le capital était de cinq millions de francs français (FRF 5.000.000,-), représenté par cinq cents (500) actions,

que ce capital a été converti en sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (762.500,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 3 mars 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 991 du 28 juin 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société MANSELL GROUP LIMITED, établie et ayant son siège au PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, BVI.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2002, vol. 884, fol. 19, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002.

F. Kessler.

(89699/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

TAXNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.535.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2002 que:

1. le siège social de la société a été transféré au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
2. les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'Administration:

Monsieur Vilmo Montanari

Monsieur Sergio Vandì

Monsieur Mirko La Rocca

Commissaire aux comptes:

Monsieur Vincent Thill

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89311/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SNIKTAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 30, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.591.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2002, vol. 576, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

(94198/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

ISAFEK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.920.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89456/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ISAFEK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.920.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89457/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

RAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.148.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 52, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Roland Meert, administrateur-délégué de société, demeurant à Bruxelles, président et administrateur-Délégué

- Monsieur Eric Meert, administrateur de société, demeurant à Bruxelles

- Madame Denise Meert-Vlaemynck, sans profession, demeurant à Bruxelles

- Madame Karin Meert, historienne d'art, demeurant à Bruxelles.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(89312/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PROFIBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.352.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Emile Vogt, administrateur; licencié en sciences économiques et commerciales; 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- Monsieur Jacques Reckinger, administrateur; maître en droit; 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- Monsieur René Schlim, administrateur; fondé de pouvoirs principal; 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89510/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

CREDIT A L'INVESTISSEMENT COMMERCIAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 31.986.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2002, enregistrée à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 7, les résolutions suivantes ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

° Révocation à compter de ce jour et sans décharge de tous les membres du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Luc Heyse,
- Monsieur Fabien Nelissen,
- Société COMPTA-PRESENT LTD (UK).

° Nomination à l'unanimité en qualité d'administrateur pour une durée de six ans de:

- Madame Joëlle Choucroune, avocate, demeurant à L-2012 Luxembourg, 84, Grand-Rue;
- Madame Christèle Bernadat, coiffeuse, demeurant à L-1155 Luxembourg, 241, route d'Arlon;
- Madame Agnès de Schepper, retraitée, demeurant à B-1190 Forest, 117/5, avenue Maréchal Joffre.

° L'assemblée générale décide à l'unanimité à partir de ce jour, et sans décharge, la révocation de la société COMPTA-PRESENT S.A., de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

° L'assemblée nomme, en remplacement, à l'unanimité, pour une durée de six ans aux fonctions de commissaire aux comptes, la société fiduciaire FORIG, S.à r.l., siège social L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont représentée par son gérant Monsieur Carlo Wetzol.

° L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour CREDIT A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL S.A. HOLDING

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(89504/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BEVERAGE EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.601.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la société BEVERAGE EQUIPEMENT S.A. se tiendra le 22 janvier 2003 à 10.00 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.292.500,- (un million deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euro) par annulation de 25.000 (vingt-cinq mille) actions propres détenues en portefeuille, en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 2.232.612,80 (deux millions deux cent trente-deux mille six cent douze Euro quatre-vingt Cents) à EUR 940.112,80 (neuf cent quarante mille cent douze Euro quatre-vingt Cents).
2. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 940.112,80 (neuf cent quarante mille cent douze Euro quatre-vingt Cents), représenté par 18.184 (dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un Euro soixante-dix Cents) par action».
3. Divers.

Les actionnaires pourront:

- soit assister personnellement à l'assemblée;
- soit remettre une procuration à un mandataire.

I (05310/000/24)

Le Conseil d'Administration.

MALIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 janvier 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (05233/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***COSMOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 24 janvier 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants;
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} juillet 2002 à la date de la présente Assemblée;
3. Divers.

I (00002/795/15)

*Le Conseil d'Administration.***WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.870.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 23 janvier 2003 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (05234/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 13 janvier 2003 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (05173/029/21)

Le Conseil d'Administration.

LUX-WORLD FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

H. R. Luxembourg B 48.864.

Da bei der Ausserordentlichen Hauptversammlung des 17. Dezember 2002 das erforderliche Quorum nicht erreicht wurde, erfolgt die Einberufung einer zweiten Ausserordentlichen Hauptversammlung:

Sehr geehrte Damen und Herren,
wir laden Sie hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die in den Räumen der BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, in Luxembourg, 1, rue Zithe, am 22. Januar 2003 um 9.00 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Abänderung aller Artikel der Satzung;
2. Übersetzung der deutschen Satzung ins Französische und Ernennung der französischen Fassung zur grundlegenden Satzung der SICAV.

Die Aktionäre erhalten kostenlos auf einfache Anfrage am Gesellschaftssitz ein Exemplar der geänderten Satzung.

Um an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilnehmen zu können oder sich bei dieser vertreten zu lassen, werden die Besitzer von Inhaberaktien gebeten, dies der Gesellschaft anzuzeigen, und ihre Inhaberaktien mindestens 5 Tage vor der ausserordentlichen Hauptversammlung an einem der Schalter der nachfolgend genannten Einrichtungen zur hinterlegen:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Die Besitzer von Namensaktien, die an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre Teilnahmeabsicht der Gesellschaft mindestens 5 Tage vor der Versammlung anzuzeigen. Der Nachweis ihrer Identität berechtigt sie zur Teilnahme an der Hauptversammlung.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht ebenfalls aufgrund von einer Vollmachterteilung ausüben lassen. Zur diesem Zwecke sind Formulare der Vollmachten auf einfache Anfrage am Gesellschaftssitz erhältlich.

Die Aktionäre werden ferner darüber informiert, dass die Versammlung ohne erforderliches Quorum rechtswirksam einberufen ist und in der Lage ist, über die Punkte der Tagesordnung zu beraten. Beschlüsse können nur bei einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen rechtswirksam gefasst werden.

II (05185/755/32)

Der Verwaltungsrat.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.602.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 15 janvier 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (05174/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LUXCASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 33.614.

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2002, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Ainsi, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 22 janvier 2003 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de tous les articles des statuts, dont l'article 4 «Objet social» des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en liquidités pour au moins cinquante pour cent (50%) des avoirs nets de chaque compartiment de l'actif social.

Le solde éventuel pourra être placé dans des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières variées dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»).».

2. Refonte complète des statuts de la Société.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent en aviser la Société et déposer leurs titres au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements suivants:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.
SZL S.A.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire, sont priés de faire connaître à la Société au moins cinq jours francs avant l'assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (05183/755/40)

Le Conseil d'Administration.

CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 janvier 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2002.
4. Divers.

II (05177/005/15)

Le Conseil d'Administration.

OTIS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 28.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (05190/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***LUX-WORLD FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 15 janvier 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2002.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2002; affectation des résultats;
3. Donner quitus aux Administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (05193/755/29)

*Le Conseil d'Administration.***ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.811.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux du CREDIT EUROPEEN sis à L-2965 Luxembourg, 46-48, route d'Esch, le 15 janvier 2003 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nomination statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN, ING BANK N.V. ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (05232/755/23)

LUX-SMALL & MID CAPS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 79.398.

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2002, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Ainsi, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 22 janvier 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 1^{er}, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 33 et 34.
2. Modification de l'article 4 «Objet social» des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif d'offrir une croissance du capital à long terme grâce à un portefeuille géré de façon active et investi au minimum pour 20% des actifs du fonds dans des fonds d'investissement de type ouvert. La Société pourra également placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi.»
3. Refonte complète des statuts de la Société.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent en aviser la Société et déposer leurs titres au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements suivants:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire, sont priés de faire connaître à la Société au moins cinq jours francs avant l'assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (05184/755/38)

Le Conseil d'Administration.